

Madame, Monsieur,

Curieusement, la loi du 20 juillet 2011 et ses décrets d'application du 30 janvier 2012 n'ont pas fait l'objet de beaucoup de commentaires.

Or, ces textes modifient profondément l'organisation des services de santé au travail qui se voient attribuer les missions qui étaient auparavant dévolues aux seuls médecins. Outre les missions définies par la loi, les services de santé au travail devront également tenir compte des objectifs définis par les plans nationaux et régionaux de santé au travail mais également par les organismes de sécurité sociale.

Par ailleurs, la présence des partenaires sociaux devient réelle et confirme la volonté des pouvoirs publics de les associer de plus en plus dans la mise en place d'une politique nationale et régionale de prévention des risques professionnels.

Les DIRECCTE auront un rôle important à jouer dans la mise en place de la réforme puisque chaque service devra négocier avec elles un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Non seulement, elles devront prendre en compte les particularités territoriales liées à la démographie médicale mais également assurer une équité entre les services et veiller, voire impulser, une cohérence des actions de prévention au niveau régional tout en ne perdant pas de vue les directives nationales.

Comme on le voit, la santé au travail devient bien une branche de la santé publique : mais encore faut-il qu'elle se donne les moyens pour ce faire et qu'elle accepte de faire sa révolution culturelle en passant du tout individuel à une démarche plus collective mais suffisamment ciblée pour que les individus concernés par telle ou telle préconisation de prévention deviennent les premiers acteurs de leur santé.

Le partage des informations devient également une nécessité ce qui suppose, notamment, la mise en place de thésaurus communs entre les services de santé au travail, une homogénéisation des pratiques et l'élaboration d'indicateurs de santé au travail.

*Les enjeux sont importants et la clé du succès repose sur l'apprentissage du travailler ensemble.*